



**PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE
AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Madame, Monsieur,

Vous le savez, la Région SUD PACA est désormais compétente en matière de transports scolaires et a décidé d'un tarif de 110 euros par enfant pour l'année scolaire 2018/2019.

Suite à la mobilisation d'élus locaux, les enfants du territoire bénéficieront d'aides exceptionnelles de la Région et de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

J'ai souhaité que la commune de Savines le Lac apporte également son soutien financier pour cette première année d'application. Ainsi, j'ai invité le Conseil municipal à accorder une aide de 20 euros par enfant, bénéficiant du transport scolaire, pour l'année 2018/2019.

Afin de bénéficier de cette aide, je vous prie de bien vouloir renseigner et retourner en Mairie le bulletin ci-dessous, accompagné des justificatifs demandés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Victor BERENGUEL, Maire



NOM DE L'ENFANT :

ADRESSE :

NOM ET ADRESSE DU COLLEGE/LYCEE :

PERE : MERE :

JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

- COPIE JUSTIFICATIF DE DOMICILE
- JUSTIFICATIF DU MONTANT DU PAIEMENT
- 1 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE